

## **VIII<sup>e</sup> Assemblée de la COPA**

**Mexico, 10-13 septembre 2008**

**Discours de la Sénatrice Céméphise Gilles**

**Sénat de la République d'Haïti**

**Chères collègues de la COPA,**

À chaque fois que je participe à une assemblée ou une rencontre de notre organisation je me retrouve toujours chez moi. Et c'est dans cet esprit que je me sens aussi à l'aise pour vous dire qu'aujourd'hui je suis, d'une part, partagée entre un sentiment de peine et d'autre part de joie, en prenant la parole à cette assemblée. Je dis de peine, à cause des moments difficiles que connaît mon pays après le passage successif, en trois semaines, des cyclones Fay, Gustav, Hanna et Ike, qui ont provoqué de nombreuses pertes en vies humaines (environ 500) et des dégâts matériels chiffrés à plusieurs centaines de millions de dollars américains. Je profite de l'occasion pour saluer l'élan d'une solidarité agissante exprimée par de nombreux peuples frères tant de la Caraïbe, de l'Amérique du Nord que du Sud, sans oublier ceux du reste du monde en particulier de l'Asie et de l'Europe. Un grand merci à vous toutes sœurs et frères de la région et du monde entier.

Comme je disais avant, j'éprouve aussi de la joie parce que, la lutte que mènent des parlementaires, des organisations socioprofessionnelles et de base ainsi que d'autres membres de la société civile pour que, dans mon pays, la question de la parité de genre ne soit pas un simple mot, mais une réalité, vient de marquer un pas de plus dans la bonne direction. En effet, pour une deuxième fois de notre histoire de peuple, une femme, Madame Michèle Duvivier Pierre-Louis, occupe la Primature, une des principales institutions publiques du pays. Dans ce nouveau gouvernement qui vient d'être installé, trois (3) autres femmes rejoignent la Première Ministre. Elles se trouvent aux postes de Ministre des Affaires Sociales et du Travail, du Commerce et de l'Industrie et à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme. Soulignons, toutefois, que Madame Pierre-Louis détient aussi, quoique provisoirement, le portefeuille ministériel de la Justice. C'est peut-être très peu, du point de vue quantitatif par rapport à l'ensemble des 18 postes ministériels,

mais il faut surtout considérer le côté qualitatif de ces postes occupés par des femmes et l'augmentation quoique faible du pourcentage de femmes aux postes de décision.

De tous les défis à relever par le nouveau gouvernement, celui de la lutte contre la violence faite aux femmes revêt une importance capitale. Elle s'inscrit dans une démarche qui se veut être globale prenant en compte les agressions ou violences physique, psychologique, sexuelle ou financière. En Haïti, quelque soit sa forme, ou la théorie explicative (comportementale et psycho-éducative, psychodynamique, de systèmes familiaux, etc.) la violence faite aux femmes a un lien direct avec la dégradation de la situation économique de la population, donc avec l'extrême pauvreté.

Tout ceci m'amène à parler de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants. Quoique différents, les deux phénomènes sont connexes et il faut les travailler ensemble si l'on veut aboutir à des résultats durables. Dans les deux cas, la lutte contre la traite et le trafic de personnes constitue un défi majeur pour les États démocratiques d'aujourd'hui. Ces deux phénomènes constituent l'une des plus graves violations des droits de l'homme de notre temps, la troisième source d'enrichissement illicite après le trafic de drogue et d'armes. Tous les États démocratiques doivent donc conjuguer leurs efforts pour lutter contre cette mauvaise pratique.

Dans mon pays, les personnes les plus vulnérables à la traite et le trafic peuvent être ainsi classées :

- Les enfants des familles très pauvres, ceux et celles qui se trouvent en domesticité, ainsi que les enfants des rues ;
- Les femmes très pauvres qui sont cheffes de famille avec la lourde responsabilité de s'occuper seules des enfants ;
- Des jeunes des milieux ruraux et urbains incapables d'accéder au marché du travail ;
- Les paysans sans terre.

## **Comment se présente la situation du trafic et de la traite de personnes en Haïti? Quels sont les efforts qui sont faits ?**

Haïti est reconnu comme un pays d'origine, de transit et de destination des victimes de la traite et du trafic d'êtres humains. Différentes manifestations de ce phénomène ont été identifiées, entre autres : l'exploitation de travailleurs (hommes, femmes et enfants) qui sont emmenés vers d'autres pays par des passeurs, notamment dans le pays le plus proche qui est la République Dominicaine, la prostitution infantile, l'utilisation des enfants par des groupes armés, la domesticité des enfants, les adoptions à des fins illicites, la prostitution forcée des femmes, les enlèvements, etc.

Une étude préliminaire élaborée par l'UNICEF et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) en 2002 a rapporté que, chaque année, avec le consentement de leurs parents ou tuteurs, plus de 2,000 enfants, provenant principalement de trois Départements géographiques d'Haïti (Nord, Nord-Est et Nord-Ouest), émigreraient en République Dominicaine avec l'aide de trafiquants en vue de se trouver du travail dans des conditions généralement proches de l'exploitation.

Par ailleurs, on a estimé le nombre d'enfants victimes du système interne de domesticité juvénile (le système des restaveks), une des pires formes de travail des enfants en Haïti, à environ 173,000 (FAFO, 2002). En général, ces enfants sont âgés entre 5 et 17 ans. Près de 60 % d'entre eux sont des filles et environ 70 % d'entre eux proviennent des zones rurales très pauvres du pays. Ils doivent souvent travailler pendant de longues heures (entre 14 et 17 heures par jour), sont privés d'affection, victimes d'abus physiques et psychologiques, ainsi que de toutes sortes de traitements cruels ou dégradants.

Avec la dégradation de la situation socio-économique et les crises politiques qu'a connues le pays, un vaste mouvement de trafic de personnes s'est développé au cours des 30 dernières années. Ainsi, les vagues de voyages à travers la frontière avec la République Dominicaine ou sur des embarcations de fortune partant d'Haïti vers les USA et d'autres pays de la Caraïbe, n'ont pas cessé, malgré les nombreuses tragédies enregistrées.

Si l'on se réfère aux statistiques de l'année 2007 à 2008, plus d'une dizaine d'accidents graves causant la mort de plus d'une centaine de citoyens et citoyennes haïtiens/nes ont été enregistrés. Selon les observations, de plus en plus de femmes et d'enfants font partie de ces voyages qui se réalisent à travers des réseaux de trafiquants et pour des coûts exorbitants.

Les principales causes expliquant la persistance du phénomène de la traite et du trafic en Haïti sont d'ordre économique et social. Quand des femmes ont des enfants à nourrir, quand des jeunes ne trouvent aucune perspective de travail, quand des enfants ont faim ou ont besoin d'aller à l'école, ils tombent facilement dans les pièges des trafiquants qui leur font des promesses fallacieuses.

L'une des stratégies les plus efficaces pour éradiquer ce phénomène dans notre société, c'est :

- a) d'abord la lutte contre la pauvreté, en accordant la priorité aux groupes les plus à risque, particulièrement les femmes et les enfants;
- b) le renforcement des institutions travaillant dans ce domaine afin qu'elles arrivent à mieux coordonner leurs actions;
- c) l'adoption de législations nationales et internationales permettant de disposer d'outils légaux pour dissuader les trafiquants et protéger les victimes;
- d) la sensibilisation de la population autour des risques du trafic et de la traite de personnes. Dans mon pays, beaucoup de personnes tombent dans ce piège parce qu'elles ne sont pas informées.

Les catastrophes naturelles comme celles qu'Haïti vient de vivre ces trois dernières semaines sont des facteurs aggravants qui favorisent le trafic et la traite de personnes, car face au danger qui menace leur vie, beaucoup de gens ont besoin de se déplacer à la recherche de meilleures conditions d'existence.

Face à cette réalité le pays n'est pas resté les bras croisés. Depuis plus de six ans, plusieurs organisations de la société civile ont entamé un vaste travail de sensibilisation et de plaidoyer autour du phénomène du trafic et de la traite de personnes. Le gouvernement qui vient de partir a initié un ensemble d'actions à caractère économique, social, institutionnel et légal susceptible de combattre le phénomène.

Citons entre autres :

- la ratification du protocole contre la traite de personnes;
- la ratification de la Convention sur les pires formes de travail des enfants;
- la création d'une brigade des mineurs qui assure tant bien que mal un certain contrôle à l'aéroport international et dans certains points frontaliers concernant le voyage des enfants;
- l'élaboration du Plan National de protection de l'enfant (PNP) par le Ministère des Affaires Sociales qui contient tout un chapitre sur la problématique des enfants victimes de traite et de trafic;
- la création d'une commission interministérielle sur la traite et le trafic. Ce qui a permis une meilleure coordination et sensibilisation sur la question au sein des ministères, notamment le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes, le Ministère des Affaires Sociales et des Affaires Étrangères;
- La préparation d'un projet de loi sur la traite de personnes. Ce projet est fin prêt et n'était-ce la crise politique, selon le gouvernement sortant, il aurait dû être déposé pour vote par-devant le Parlement. Soulignons que des plaidoyers sont menés pour qu'une législation sur le trafic soit aussi adoptée;
- La préparation et le dépôt au Parlement par le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes d'une législation autour de la paternité responsable afin de porter les pères à apporter leur collaboration dans le soutien des familles et ne pas laisser toute la responsabilité sur les épaules des mères. En Haïti les familles avec une femme seule comme cheffe de familles est estimée à plus de 50 %.

Au niveau de la société civile, plusieurs efforts ont été consentis, pour sensibiliser la population autour des conséquences du phénomène et pour porter les dirigeants à adopter un ensemble de mesures. Un Collectif contre la Traite et le Trafic existe depuis cinq années et a mené de nombreuses activités de sensibilisation à travers les médias et des ateliers de formation au sein des communautés sur les conséquences du trafic et de la traite de personnes. Depuis deux ans, le Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés (GARR) insiste sur les causes socio-économiques qui facilitent la traite et le trafic. Il encourage les autorités à investir dans les zones de forte migration et à assurer une protection sociale aux familles les plus vulnérables pour faire diminuer le phénomène.

### **Quelles sont les perspectives ?**

Dans son énoncé de politique générale, l'un des axes prioritaires du nouveau gouvernement sera la protection sociale.

Dans cette perspective, le Parlement va jouer un rôle fondamental dans la loi budgétaire dont le vote est prévu dans les prochains jours afin de doter les institutions de moyens leur permettant d'assister les familles à risque, notamment pour qu'elles puissent couvrir les dépenses de base nécessaires à l'alimentation et à la scolarisation des enfants. Parallèlement, les efforts vont se poursuivre pour renforcer les institutions de protection sociale, pour voter les différentes lois qui sont déjà prêtes et pour soutenir le travail de sensibilisation que mènent les organisations de la société civile.

Le trafic et la traite de personnes implique plusieurs pays. Il est donc impérieux que les institutions de différents pays se concertent et s'entraident afin d'éradiquer ce fléau qui favorise les violations des droits humains.

**Sénatrice Céméphise Gilles**  
**Sénat de la République d'Haïti**  
**VIII ème Assemblée de la COPA**  
**Mexico, 10-13 septembre 2008**